

## DEVENEZ UN VOISIN VIGILANT

Soyez **SOLIDAIRES** entre voisins :

- Devenez un Voisin Vigilant et contribuez à la sûreté de votre quartier.
- Intéressez-vous aux allées et venues, ainsi qu'aux « déménagements ».
- La solidarité de voisinage reste le meilleur moyen pour lutter contre les cambriolages.
- Si vous remarquez un fait anormal chez vos voisins, ne manifestez pas votre présence.



**ALERTEZ SANS TARDER !**

La Gendarmerie nationale en composant le 17 ou la Police municipale en composant le 03 44 59 00 52.

### Voisins Vigilants

Renseignements au 06 32 30 36 21.  
Inscriptions sur le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)

## PENSEZ À L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous pouvez adhérer au programme Opération Tranquillité Vacances (OTV).

Pendant vos congés, la Police municipale et la Gendarmerie nationale peuvent surveiller votre habitation. Elles assureront des passages réguliers à votre domicile pendant votre absence.

Pour cela, vous devez vous inscrire : au poste de la Police municipale (formulaire disponible sur le site de la ville [www.crepyenvalois.fr](http://www.crepyenvalois.fr)) ou à la Gendarmerie.

Ne pas jeter sur la voie publique - Hôtel de Ville de Crépy-en-Valois

## TÉLÉALARME POURQUOI PAS VOUS ?

Vous pouvez souscrire un contrat de raccordement payant de votre alarme au service de la Police municipale.

Votre alarme sera ainsi reliée directement aux radios de la Police municipale.

L'intervention des forces de l'ordre est immédiate.



24/24h

7/7j



Tarifs à partir de **24,75 €**.

Retrouvez les conditions de ce service sur le site de la Ville [www.crepyenvalois.fr](http://www.crepyenvalois.fr) ou en contactant la Police municipale :

**POLICE MUNICIPALE**  
60 bis, rue de Soissons  
60800 Crépy-en-Valois  
Tél. : 03 44 59 00 52

► Service administratif  
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

SÛRETÉ

Conception et réalisation : Police municipale / Direction de la communication de Crépy-en-Valois

**PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES**  
L'affaire de tous !

## LE MOT DU MAIRE



La sécurité est au cœur des préoccupations. La Police municipale de Crépy-en-Valois, comme la Gendarmerie nationale, sont là pour assurer jour et nuit, 365 jours par an, votre tranquillité. Mais tous les efforts ne suffisent pas toujours.

Les Crépynois ont également la possibilité d'adhérer au service de téléalarme de la Police municipale. Ils peuvent aussi profiter du dispositif Opération Tranquillité Vacances. Enfin, sur la base du volontariat, ils peuvent devenir un Voisin Vigilant.

Convaincu que la sécurité de tous résulte des actions de chacun, je vous propose cette plaquette mémo-réflexe, réalisée en étroite collaboration avec la Police municipale. Vous y trouverez des conseils pour vous mettre encore davantage à l'abri de mauvaises surprises.

Tous ensemble, soyons vigilants.

Bruno FORTIER  
Maire de Crépy-en-Valois  
Premier vice-président de la CCPV

## PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- **N'ouvrez sous aucun prétexte** à des inconnus et exigez des cartes professionnelles ou tout document officiel prouvant l'identité.
- **N'indiquez pas votre adresse** sur votre trousseau de clés.
- **Changez vos serrures** en cas de vol ou de perte de vos clés, ou si vous venez de vous installer dans un nouveau domicile.
- **Répertoriez vos objets de valeur**, photographiez-les, et notez les numéros de séries ; faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédit...

## ATTENTION AUX ISSUES

- **Vérifiez** bien la fermeture des fenêtres et renforcez leur sécurité, fermez tous les accès (portes, portails, fenêtres...) même pendant une courte absence.
- **Ne laissez pas vos clés** dans une cachette proche de votre maison (paillason, pot de fleurs...).

### ✗ EN CAS DE PERTE OU DE VOL :

- ▶ **carte bancaire**..... 08 92 70 57 05
- ▶ **carnet de chèques**..... 08 92 68 32 08

## LORS D'UNE ABSENCE PROLONGÉE

- Pour les pavillons, **ne laissez rien dans le jardin** qui puisse être utilisé pour pénétrer par effraction dans le domicile (échelle, pioche, pelle...).
- Dans la mesure du possible, **taillez les haies** de clôture pour que la maison soit visible par les voisins.
- **Laissez une apparence** habituelle à votre appartement.
- **Vous devez fermer les volets**. Demandez à une personne de confiance de les vérifier chaque jour et de ramasser régulièrement le courrier. Une boîte aux lettres pleine attire l'attention.
- **Ne laissez pas de message** sur votre répondeur téléphonique indiquant les dates de votre absence.

Dans la mesure du possible, faites plutôt le transfert de votre ligne téléphonique vers votre lieu de villégiature, chez des parents, des amis ou votre téléphone portable.



SIGNELEZ À LA  
GENDARMERIE NATIONALE  
OU À LA POLICE MUNICIPALE TOUT FAIT  
SUSPECT QUI VOUS LAISSE PENSER  
QU'UN CAMBRIOLAGE SE PRÉPARE OU  
EST EN COURS.